

**DECISION DU PRESIDENT**

**PORTANT CRÉATION DE TROIS VACATIONS DANS LE CADRE DE LA SAISON  
ARTISTIQUE DU CONSERVATOIRE À RAYONNEMENT RÉGIONAL MARCEL DADI À  
CRÉTEIL**

Le Président,

**VU** le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L.5211-10 qui prévoit à son sixième alinéa que le Président peut recevoir délégation d'une partie des attributions du conseil de territoire ;

**VU** la délibération du conseil de territoire n°CT2016.3/020 du 9 mars 2016 relative à la rémunération des vacataires au sein des équipements culturels ;

**VU** la délibération du conseil de territoire n°CT2016.10/195 du 14 décembre 2016 modifiée relative à la définition des équipements culturels et sportifs d'intérêt territorial ;

**VU** la délibération du conseil de territoire n°CT2020.2/020-1 du 15 juillet 2020 modifiée relative aux attributions déléguées au Président ;

**CONSIDERANT** que dans le cadre de l'activité culturelle du conservatoire à rayonnement régional Marcel Dadi à Créteil, l'Etablissement public territorial Grand Paris Sud Est Avenir souhaite proposer des manifestations aux usagers des conservatoires ;

**CONSIDERANT** qu'il est nécessaire de recourir à des intervenants extérieurs pour l'organisation de ces manifestations ;

**CONSIDERANT** qu'à cet égard, il convient de créer des vacances ;

**DECIDE**

**ARTICLE 1 :** Sont créées trois vacances pour l'intervention d'un musicien et de deux techniciens son et lumières dans le cadre de manifestations au conservatoire à rayonnement régional Marcel Dadi conformément au tableau ci-annexé.

Informations sur l'accusé de réception	
Envoyé à	Préfecture de Créteil
le	17/06/21
Accusé réception le	17/06/21
Numéro de l'acte	DC2021/486
Identifiant télétransmission	094-200058006-20210603-lmc126050-AU-1-1

**ARTICLE 2 :** Copie de la présente décision sera adressée à :

- Madame la Préfète du Val de Marne ;
- Madame la comptable de la Direction Générale des Finances Publiques.

Publication en sera faite dans les formes requises pour les délibérations du conseil de territoire.

Communication en sera donnée au conseil de territoire lors de sa séance la plus proche.

Fait à Créteil, le 16 juin 2021.

Le Président,



Signé  
Laurent CATHALA

Informations sur l'accusé de réception	
Envoyé à	Préfecture de Créteil
le	17/06/21
Accusé réception le	17/06/21
Numéro de l'acte	DC2021/486
Identifiant télétransmission	094-200058006-20210603-lmc126050-AU-1-1

## Création de vacances dans le cadre de la saison artistique du conservatoire de Créteil

2020-2021

Nature des vacances	Profession de(s) vacataire(s)	Nombre de vacances	Nombre de services par vacation	Date	Rémunération nette (Brut à calculer d'après la base de 70 € nets par service)
Répétitions et concert	Musicien(ne)	1	3	16-17 juin 2021 17h à 22h	210€
Régie son / lumière	Technicien	2	3	21 juin 28 juin (16h)	420€